

mercredi le matin au passage à niveau au-dessous de Goussencourt, sur la ligne de Picardie et d'Amiens. Il était tellement défiguré qu'on n'a pu établir son identité.

CLARY. — Le 13, on a découvert à Caullery une fabrique clandestine d'allumettes chimiques.

On soupçonnait un nommé Tourbet d'être à la tête de cette fabrique. Le 13, dans la soirée, on surprit sortant de la maison de ce dernier des hommes avec des charges d'allumettes.

Tourbet se voyant découvert rentra chez lui, se barricada, puis jeta dans ses fourneaux le phosphore, le soufre et autres ingrédients auxquels il mit le feu.

Aussitôt, tout le village fut enveloppé dans un épais nuage de fumée. Cela dura de neuf heures du soir à deux heures du matin.

Le lendemain, Tourbet a été arrêté.

### LE CRIME DE LA RUE DU GRAND-SÉMINAIRE à Cambrai

Nous pouvons donner, d'après les indications de l'Emancipateur, de nouveaux détails sur le crime de la rue du Grand-Séminaire :

Delsaux, Damascé est né, comme nous l'avons dit, à Fontaine-Notre-Dame (près Cambrai) le 8 juin 1850.

Les parents de ce malheureux sont de très braves et de très dignes gens. Ils ont, par ailleurs, neuf filles, plus ce fils dont le crime le plonge aujourd'hui dans la douleur. Mais, dès sa jeunesse, il avait montré un caractère violent et brutal. Placé par sa famille au petit Séminaire en 1865, afin qu'il reçût l'éducation nécessaire, il ne put être gardé dans cet établissement. De la fin de la seconde année, sa classe du septième terminée, en 1865, M. le supérieur conseilla aux parents de ne plus le renvoyer au petit Séminaire.

Il se fit garçon pharmacien.

Il était vis-à-vis des clients de la pharmacie Ardin d'une douceur et d'une affabilité hors ligne.

Sa femme, au contraire, d'un extérieur fier et hautain, plus ce fils dont le crime le plonge aujourd'hui dans la douleur. Elle n'a que 24 ans; elle est née à Berlancourt (Pas-de-Calais).

Orpheline de père et de mère, elle avait été séduite avant de connaître Delsaux, et le 18 septembre 1876, il lui naissait à Berly, un enfant qui reçut les prénoms de Charles-Désiré.

Marié Agnès, ne pouvant se charger de son enfant, le plaça chez un oncle à la campagne.

Elle fit plus tard la connaissance de Delsaux qui l'épousa à Arras, le 7 juin 1879, et légitima son enfant.

Il vint un peu plus tard habiter Cambrai.

L'état dans lequel on a retrouvé le cadavre, et dont nous avons donné hier, à nos lecteurs, la poignante description, prouve par surcroît que ces monstres se sont acharnés sur leur victime avec une féroce inépuisable.

Mais nous devons revenir sur les faits que nous avons rapportés hier, pour que l'on sache par quelles données nouvelles que l'enquête nous a fournies.

Mardi, 13 courant, était jour de sortie pour Delsaux; les voisins ont remarqué que ce jour-là précisément l'enfant avait poussé des cris plus nombreux et plus déchirants que de coutume; vers deux heures de l'après-midi ces cris ont redoublé.

On aurait même entendu, parmi les craintes proférées par cet enfant, cet étrange dialogue que nous reproduisons d'après la rumeur publique, sans toutefois en garantir en rien l'exactitude :

« Bois ceci. — Je t'en prie papa, ne me fais pas boire. — Tu le boiras, ou je te frappe. — Non, papa je n'en supplie, je ne boirai pas cela. »

Et les coups et les cris ont continué de se faire entendre jusque vers quatre heures du soir. A partir de ce moment, on n'entendit plus rien et les voisins inquiets se demandaient : Arriverait-il que l'enfant ?

Hélas ! cet enfant était mort.

Dans la soirée, Delsaux alla prendre quelques chopes à l'estaminet Saint-Arnould, place Saint-Sépulchre; puis vers huit heures, il se rendit chez le docteur Timal pour le prier, disait-il, de venir constater le décès de son enfant qui s'était tué en tombant des escaliers. Le docteur Timal examina le cadavre, puis déclara à Delsaux que, n'étant pas médecin du quartier, il préférait pas constater le décès, s'engageant à appeler le docteur Boucly.

Ce dernier n'était pas à Cambrai à cette heure et ne put se rendre qu'hier matin, rue du Grand-Séminaire.

Delsaux s'était rendu à la pharmacie dès deux heures du matin; c'est là qu'il fut arrêté vers neuf heures.

Sa femme était donc seule quand le docteur Boucly se présenta à son domicile. Elle redit la fable inventée. — Mon enfant est tombé hier soir, vers huit heures, en bas de l'escalier, pendant que mon mari était absent et que j'étais allée chercher de l'eau à la borne-fontaine du quartier.

Ces confusions, ces blessures, d'objets viciés ? — De la cire qu'il a faite. — Il a dû saigner beaucoup ? — Oh ! oui, je l'ai ramassé dans une mare de sang. — Veux-moi montrer la place où vous l'avez trouvé. — Voici à droite. — Mais il n'y a pas de mare de sang. — C'est vrai, c'était à gauche.

Mais non ! il n'y a pas plus de sang à droite qu'à gauche. — On ne le voit plus, je l'ai lavé. — Dites-moi donc d'où proviennent les brûlures que l'enfant portait sur ses jambes et ses pieds ? — Quand j'ai remouillé le refroidissant, je l'ai réchauffé à l'aide de linges et de fers chauds, puis je l'ai frictionné avec de l'eau-de-vie camphrée, c'est ainsi que je l'ai brûlé sans le vouloir, et que j'ai enlevé l'épiderme des jambes et des pieds.

En face de pareilles impossibilités, M. le docteur Boucly refusa le billet de constatation du décès et appela l'attention du parquet sur cette mort qu'il attribuait avec juste raison, à un crime.

Nous avons dit ce qui s'ensuivit. M. le juge d'instruction se transporta au domicile des époux Delsaux et après un interrogatoire sommaire, ces derniers furent arrêtés.

DEUXIÈME PARTIE.  
1<sup>er</sup> Fantaisie, Adam. — 2<sup>e</sup> Romance, chantée par M. F. Decondé, X. — 3<sup>e</sup> Ma Normandie, chantée par M. J. Arné, David. — 4<sup>e</sup> David, chantée par M. J. Arné, David. — 5<sup>e</sup> Les Sœurs, chantée par M. J. Arné, David. — 6<sup>e</sup> Les Sœurs, chantée par M. J. Arné, David. — 7<sup>e</sup> Les Sœurs, chantée par M. J. Arné, David. — 8<sup>e</sup> Les Sœurs, chantée par M. J. Arné, David.

Prix d'entrée : Pour les étrangers, 1 fr. — Pour les habitants d'Halain, non membres honoraires, 1 fr. 50 cent.

On pourra se procurer à l'avance des cartes d'entrée chez M. Dumortier-Leconte, capitaine commandant la compagnie des Sapeurs-Pompiers d'Halain.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 janvier. — Julie Kyeckwaert, rue de Lemmings, maison Kyeckwaert. — René Dubrulle, rue de l'Industrie. — Fleuris Vanherzele, rue de Soubise, 6. — Hélène Vanderauwera, rue de Flandre, 35. — Jeanne Leconte, rue d'Alma, 18. — Elise Dewitte, rue de la Guinguette, cour Tibergien. — Blanche Leral, rue de la Conférence, maison Dufresnoy. — François Bouvy, boulevard de Strasbourg, maison Lévy. — Marguerite Voeltes, rue Turgot, 154. — Marie Stenier, rue de Carles d'entrée chez M. Dumortier-Leconte.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 janvier. — Josephine Laureys, 3 ans, rue de la Vierge, 20. — François Fleury, 3 ans, rue de la Vierge, cour Hugues, 12. — Martin Cosart, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Dapures, 3. — Irma Lepoutre, 2 ans, rue de la Vierge, 20. — Alfred Boyat, 3 ans, rue de l'Hommelet, maison Filpo, 37. — Achille Damedé, 6 ans, rue de la Penne, 20. — Louis Goyens, 63 ans, teneurier rue de Blancheville, 44. — Louis Guyet, 1 an, rue de la Penne, 20. — Edmond Dossart, 2 ans, rue de la Vierge, 20. — Virginie sans vie, rue de la Fosse-aux-Ghênes, 38. — Célestine Wilhem, 9 mois, rue de Lannoy, 20. — Achille Bousquet, 63 ans, teneurier, rue de Lannoy, 20. — Martial Carrette, 47 ans, scieur de long, rue de la Lys, maison Bény. — Victor François, 2 mois, rue Decresse, cour Rochon.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 janvier. — Néant.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 janvier. — Néant.

CONVOIS FUNÉRAIRES & OBITS. — Les amis et connaissances de la famille CAET (LEON) qui par son obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur MARTIAL GARETTE, décédé à Roubaix, le 15 janvier 1880, à l'âge de 47 ans, et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister au CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui aura lieu le dimanche 13 du mois, à 3 heures et demie, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Lys, à 3 heures.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur COSA-GABRIEL-JOSEPH A. D'ELI, époux de Dame JOSEPHINE ROUSSEL, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1879, à l'âge de 32 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maitre-Autel de l'église Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1880, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame AUGUSTINE-MARIE-DÉBOLLE, épouse de Monsieur EDOUARD ADENS, décédée à Roubaix, le 4 décembre 1878, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

d'approchant, en faveur des écoles catholiques, et de clameurs ! — O pharisiens ! — On écrit de Berne, 15 janvier.

« A Thonne, au laboratoire de l'administration militaire, deux ouvriers étaient occupés à décharger de vieilles fusées; l'une d'elle a éclaté et communiqué le feu à une caisse contenant deux kilogrammes de poudre.

« Une explosion terrible s'est produite; l'atelier a été détruit, l'édifice en partie démolie, les deux ouvriers très grièvement blessés. L'un d'eux serait mort depuis.

NOUVELLES DU MATIN. — DÉCLARATION MINISTÉRIELLE. — Paris, 16 janvier.

La déclaration ministérielle a été encore plus favorablement accueillie par la Chambre que par le Sénat, surtout aux passages concernant les lois relatives à l'instruction et à la magistrature.

Le feu de la déclaration a été accueilli par deux salves d'applaudissements.

M. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie, accompagné de Madame et de Mademoiselle Grévy, de M. Léon Grévy, son chef de cabinet, de M. Gous, son aide de camp, s'est rendu à Alger, où il est attendu le 17 courant, et nous avons vu, à bord du paquebot de la Compagnie Valéry, l'Incommode Conception. Il a été reçu à bord par M. de Saint-Jean, commissaire des ports.

Le gouverneur de l'Algérie est descendu à l'hôtel des Colonies où il a reçu la visite des autorités civiles et militaires.

M. Albert Grévy partira pour Paris, ce soir, par le rapide.

Marseille, 16 janvier. La cour d'appel d'Aix a rendu hier son arrêt dans l'affaire d'Augnier et du duc de Rivoli, relative aux corruptions électorales dans les Alpes-Maritimes.

La cour, visant des faits devenus trop fréquents dans le département des Alpes-Maritimes et faisant droit à l'appel « à minima » interjeté par le ministère public, a porté à deux mois de prison la peine d'un mois prononcée contre Augnier par le tribunal correctionnel de Nice et a maintenu la peine de 3,000 francs d'amende prononcée contre le duc de Rivoli.

NOUVELLES DU SOIR. — Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui.

Rapport présenté au Président de la République par les ministres de l'instruction publique, de l'intérieur et des finances, sur les opérations de la caisse des écoles pendant l'année 1879.

Décret portant nominations dans le corps de l'enseignement militaire.

Décret autorisant la création d'un établissement de poste dans la commune de Migé (Yonne).

Au dire du Gaulois, « le programme du cabinet ne mérite que des éloges. Car le cabinet promet de gouverner admirablement. Depuis qu'il y a des cabinets au pouvoir, les programmes de la sorte, ce journal ajoute que le ministère Freycinet ne sera, comme le précédent, que le ministère de la vexation inutile, de l'inquiétude et de l'incertitude. »

Le Constitutionnel attend, pour se prononcer, la mise en pratique du programme. Avant cette épreuve, nous n'avons pas plus, dit-il, à incriminer qu'à applaudir. En se hâtant, courrait le risque d'être indiscret ou naïf.

Pour le Paris-Journal, le programme a deux faces : une qui sourit, l'autre qui menace. Mais ce journal ne sait laquelle est la vraie.

Dans une réunion du centre gauche, tenue avant-hier, on a discuté de la dissolution du groupe, qui se confondrait alors avec la gauche républicaine. Aucune décision n'a été prise.

Aujourd'hui, le centre gauche du Sénat se réunira, à une heure, au Luxembourg. L'objet de cette réunion est l'examen de la situation actuelle.

Une dépêche de Lyon, qui arrive à l'instant, annonce que Lassalle étant souffrant, la première représentation du Roi de Lahore a été remise à lundi.

Les journaux du matin commentent longuement la déclaration ministérielle. Voici un court résumé de leurs appréciations.

Les Débats constatent que l'impression est bonne et satisfaisante; nous aurions mauvaise grâce à dire le contraire, alors que le cabinet prend un soin si obligé de se rattacher au ministère précédent, et presque de se confondre avec lui. En toutes choses, il se place sur le terrain le plus voisin, et Dieu nous pardonne ! si l'on pouvait aussi facilement violenter la logique de la grammaire, il voudrait y rester.

La République Française voit dans ce qui a été fait hier à la face de la France, un vrai contact passé entre le ministère et la Chambre. « On s'est engagé de part et d'autre à mener à bon port un certain nombre d'affaires, en ne s'imposant pas d'autres conditions, pour le cabinet que de répondre à la confiance de la majorité républicaine par des actes, et pour la majorité que de répondre aux actes du cabinet par un concours réfléchi et durable. L'impression produite par le manifesté ministériel a été considérable dans les deux Chambres; dans le pays, cette impression, plus grande encore, sera bienfaisante. L'année 1880 s'ouvre sous de favorables auspices. »

Aux yeux du XIX<sup>e</sup> Siècle. « La déclaration ministérielle est heureusement conçue, habilement écrite, et le président du conseil, qui l'a lue, a frappé le Sénat et la Chambre par son accent de fermeté. Pour nous, ajoute ce journal, depuis les grands messages de M. Thiers, nous estimons que la déclaration du gouvernement est ce qui a paru de meilleur ordre de genre. »

Le Siècle pense que « le langage tenu par M. le président du conseil aux deux Chambres est un langage de gouvernement. Le précédent cabinet essayait d'échapper aux questions posées et de les ajourner sans cesse; il semblait même ne pas les voir. »

« Aux paroles prononcées par M. de Freycinet, l'on sent que cette situation a changé. Le chef du cabinet n'a pas craint de dire que les questions ainsi posées ne seraient sans dommage demeurer plus longtemps en suspens. »

« Nous allons donc sortir enfin de l'état d'hésitation ou flottait notre politique intérieure et cela seul est un bien. »

Le Voltaire estime que « La déclaration du président du conseil, M. de Freycinet, a donné lecture comme pour rendre plus grande son autorité, est bien faite pour donner satisfaction à tous les hommes de progrès. Sans exclure de la République ceux qui viendront à elle sans arrière-pensée, elle renferme tout un programme de améliorations qui trouvera dans le pays tout entier la plus sympathique adhésion. »

Le Globe est d'avis que l'heure actuelle est singulièrement difficile pour la politique républicaine conservatrice, et il se demande si le gouvernement aura la force de pratiquer cette politique envers et contre tous et à peu près à l'encontre de ses origines ? « Malgré notre estime et notre sympathie pour quelques-uns des ministres actuels, nous éprouvons dit-il, beaucoup de peine à le croire. »

« Quelque vide que soit ce programme sympathique d'intérêt, quelques lacunes qu'il présente, nous n'hésitons pas, écrit l'Étendard, à considérer ce programme pour ce qu'il vaut et à convier le gouvernement à se mettre résolument à l'œuvre. L'étiquette ne dit rien; débouchons le flacon. »

« Le général Roberts mande au poste de gouverneur militaire de Caboul est arrivé. L'administration de la ville est confiée à Wali Mahomed-Khan.

Les tribus de Kohistan cherchent à décider les cipayes licenciés à Ghuzni à se joindre à elles.

Un détachement anglais a mis en complète déroute une bande de 5,000 Mohmands qui avaient franchi le fleuve près de Dakka.

Italie. — Rome, 16 janvier. Sénat. — La discussion sur le projet relatif à l'impôt de la mouture continue sans incident.

Le général Carini est mort.

LA SANTÉ DE M. J. FAVRE. — Paris, 17 janvier. Une amélioration assez sensible s'est produite depuis hier soir, dans l'état de santé de M. Jules Favre.

SON ÉTAT EST CEPENDANT TOUJOURS GRAVE. — RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHE. — Une réunion plénière des gauches est projetée pour demain en vue d'amener une fusion entre la gauche républicaine et l'Union républicaine.

COMMISSIONS DIPLOMATIQUES. — On assure que M. Desprez, directeur politique des Affaires étrangères, serait nommé ambassadeur, près du Vatican.

M. Herbetto serait désigné par le secrétaire général des Affaires étrangères et remplirait une partie des fonctions de M. Desprez.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 17 janvier 1880. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, après une observation de M. de Baudry d'Asson relative à la signification d'une parole prononcée par M. Floquet à la fin de la séance de jeudi.

La Chambre déclare l'urgence sur la proposition de loi présentée par M. Lavielle et relative aux inscrits maritimes.

M. COCHERY, ministre des postes et télégraphes dépose un projet de caisse d'épargne postale.

Ce projet autorise les communes, sous certaines conditions, à avoir des bureaux télégraphiques.

M. LE GÉNÉRAL FARRE, ministre de la guerre, dépose un projet de loi concernant l'Algérie.

Une interpellation. — MM. LENGLE et HAMILLE demandent à interpellé le gouvernement sur la conversion du 5 0/0.

M. MAGNIN, ministre des finances, demande que cette interpellation soit discutée sur le champ.

M. LENGLE demande au ministre et à M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, qui, avant d'être ministre étaient favorables à la conversion, de s'expliquer nettement sur cette question, afin que la conversion ne reste pas une source d'agitation. (Bruits divers.)

M. LENGLE soutient que la conversion est naturelle et légale.

Il faisant la conversion, le gouvernement ne ferait qu'user de son droit.

L'orateur soutient que cette mesure, qui servirait à dégrèver les impôts, ne saurait être impopulaire.

L'Empire a osé la conversion et l'amnistie (Bruits à gauche) à vous de décider s'il convient que le République soit moins démocratique que l'Empire.

Réponse de M. Magnin. — M. MAGNIN répond que la question de la conversion n'est pas une question nouvelle pour la Chambre.

Il tient à répéter aujourd'hui la déclaration que le gouvernement a faite en 1879. Le gouvernement est le meilleur juge de l'utilité, de l'opportunité de la conversion.

« Pour moi, ajoute le ministre, je considère comme un devoir de ne pas répondre à cette interpellation.

« J'ajouterais que de semblables interpellations n'ont que des résultats fâcheux en apportant le trouble dans les marchés publics.

Le ministre continue en demandant à la Chambre de donner à cette interpellation la même solution que celle déjà donnée aux interpellations que l'on a présentées sur le même sujet.

COMMERCE. — BOURSE DE PARIS. — 17 JANV. 1880. (Service gouvernemental.)